

**Notes d'allocution de Scott Tessier, président-
directeur général du C-TNLOHE, Favoriser l'innovation
dans la surveillance réglementaire en zone
extracôtière, Conférence Digital Offshore 2025,
25 mars 2025**

Merci à ERINL, techNL et EnergyNL de m'avoir donné l'occasion de contribuer à des discussions aussi informatives et dynamiques cette semaine.

Je suis particulièrement ravi de partager la scène cet après-midi avec Rob, Heather et Robert.

La place des organismes de réglementation dans l'innovation

Les organismes de réglementation ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion de l'innovation, mais cette tâche peut s'avérer ardue pour toutes les personnes concernées par notre cadre réglementaire.

Ils sont généralement prudents et conservateurs de nature et dans leur culture. Le C-TNLOHE ne fait pas exception à la règle.

Nous entendons constamment parler de l'importance de la stabilité et de la prévisibilité, qui sont des composantes valorisées des régimes réglementaires efficaces.

En tant qu'organismes de réglementation, nous tenons à la certitude, ou du moins à la cohérence.

C'est pourquoi la perspective d'échecs occasionnels, qui sont courants et quelque peu acceptés dans l'esprit d'entreprise et dans l'innovation du secteur privé, peut nous mettre profondément mal à l'aise.

Nous ne connaissons que trop bien les pires scénarios si ces défaillances portent atteinte à la sécurité ou à l'environnement.

Ces répercussions sont inacceptables. Elles s'accompagneront également d'une perte

de confiance du public à l'égard de l'organisme de réglementation et de l'industrie.

C'est pourquoi, lorsqu'un exploitant propose une innovation dans la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador, notre première question est généralement la suivante : « Cela a-t-il déjà été fait ailleurs avec succès et en toute sécurité? ».

Si la réponse à cette question est « non », la conversation s'arrête généralement ou, du moins, devient très longue.

Et même si la réponse est « oui », nous poursuivons généralement avec « C'est génial, mais notre environnement extracôtier est beaucoup plus rude que celui-là. »

C'est légitime et vrai, mais peut-être pas toujours très « stimulant » pour l'innovation. Nous avons collectivement mûri avec l'expérience et les leçons apprises en tant que bassin, et nous observons aujourd'hui une meilleure harmonie avec le reste d'entre vous dans cette salle en ce qui concerne les possibilités et les risques de l'innovation.

Un autre obstacle à l'innovation souvent cité est notre réglementation trop prescriptive, qui s'est avérée très difficile à modifier et lente à mettre en œuvre, c'est le moins que l'on puisse dire.

Il a fallu de nombreuses années de travail acharné de la part d'un grand nombre de personnes, au sein de gouvernements successifs de divers horizons politiques, pour que l'Initiative de renouvellement de la réglementation concernant les zones pionnières et extracôtières, ou IRRZPE, soit menée à bien.

Grâce à ces acteurs, nous avons accueilli favorablement une transition vers de nouvelles réglementations, davantage axées sur le rendement, qui sont en vigueur aujourd'hui.

Cependant, il reste à voir à quoi ressemblera exactement la réglementation axée sur le rendement dans la zone extracôtière Canada-Terre-Neuve-et-Labrador, et ce qu'elle signifiera pour l'innovation.

Nous savons que nous devons adopter une approche plus innovante dans notre surveillance réglementaire, et nous savons qu'une cohérence irrationnelle doit être évitée.

Dans le contexte actuel, où le paysage évolue rapidement et est marqué par des perturbations, les organismes de réglementation doivent être flexibles comme jamais auparavant, afin de suivre le rythme de ceux que nous réglementons ainsi que l'évolution rapide de l'intérêt public.

L'intelligence artificielle (IA) et le secteur de l'énergie

Peu de régimes réglementaires, voire aucun, dans quelque secteur que ce soit, où que ce soit dans le monde, sont conçus pour les avancées qu'a connues et que connaîtra encore l'IA.

Les organismes de réglementation se démènent pour suivre le mouvement.

Néanmoins, nous constatons les effets transformateurs en temps réel de l'IA sur les diagnostics et les résultats dans des applications concrètes, concernant des questions de vie ou de mort, dans le domaine des soins de santé.

Si l'IA peut être appliquée en toute sécurité dans ce secteur et dans d'autres secteurs critiques comme la finance, il n'y a aucune raison pour qu'elle ne soit pas poursuivie et adoptée dans l'ensemble du secteur de l'énergie, à condition que cela soit fait avec prudence, et que les risques soient bien compris et traités.

Dans cette optique, il convient de noter que le risque lié à l'IA est l'objectif déclaré et central cette année pour Havtil, l'organisme de réglementation norvégien en matière de sécurité extracôtère.

Selon leur directrice générale sortante, Anne Mhyrvold, « une confiance exagérée dans l'IA peut nuire à la vigilance des gens et mener à une moins bonne prise de décision. Elle peut également accroître la vulnérabilité aux cyberattaques. » [Traduction libre]

Lorsque la Norvège parle de sécurité extracôtère, le monde entier l'écoute.

Ainsi, si nous savons que les avantages de l'IA sont prometteurs au chapitre de l'apprentissage, de l'évaluation des dangers et des risques, de la surveillance des conditions et de l'entretien, et de la prise de décisions, nous savons également que

nous devons minimiser ses inconvénients.

Cela nécessite une surveillance humaine : c'est le « paradoxe de l'automatisation ».

Programmation en matière d'innovation du C-TNLOHE

Il y a cinq ans, la perspective du C-TNLOHE était uniquement centrée sur les préoccupations relatives à la cybersécurité, à la formation et aux compétences, au contenu local, aux normes et à la gestion des données.

Ces enjeux persistent, et les préoccupations en matière de cybersécurité concernant les infrastructures énergétiques critiques n'ont fait que croître de manière exponentielle depuis lors.

Nous avons malgré tout intégré les avantages de la numérisation comme un élément fondamental de notre engagement en faveur de l'innovation.

Nous allons donc de l'avant avec des initiatives numériques et de nouveaux outils réglementaires, tout en restant fidèles à notre mandat, qui est de veiller à ce que les risques soient réduits à des niveaux aussi bas que possible.

Nous modernisons notre propre infrastructure logicielle, mettons en place de nouveaux systèmes de signalement des incidents et de gestion des données, et explorons les possibilités offertes par l'IA dans le cadre de notre surveillance réglementaire.

La collaboration continue avec les organismes de réglementation canadiens et internationaux nous aide à apprendre et à innover ensemble.

En octobre prochain, nous accueillerons la conférence sur la sécurité de l'International Regulators Forum, ainsi que plusieurs autres rencontres internationales, où l'innovation sera un thème central.

Les inscriptions à la conférence seront bientôt ouvertes, et nous espérons que vous pourrez vous joindre à nous ici même, alors que nous accueillons le monde à St. John's.

Un nouvel accent sur la collaboration

Nous nous efforçons également d'être plus innovants dans d'autres domaines de notre

mobilisation externe.

Historiquement, la « collaboration » avec l'industrie a été une notion controversée pour nous. Le partenariat avec l'industrie est parfois craint comme une pente glissante vers « l'emprise réglementaire », et un organisme de réglementation sous emprise ne peut pas servir l'intérêt du public ni conserver sa confiance.

Toutefois, le rythme et la complexité de l'innovation nécessitent aujourd'hui un degré de collaboration approprié.

Il y a cinq ans, lors de la pandémie de COVID-19, la collaboration entre les organismes de réglementation, les exploitants, les gouvernements et d'autres intervenants nous a permis de partager ouvertement nos expériences et nos ressources, et d'apprendre les uns des autres en temps réel.

Ce dialogue transparent et la résolution des problèmes ont été essentiels lorsque nous avons collectivement traversé cette pandémie sans précédent, et ce, en l'absence d'orientations détaillées.

Il nous a fallu de la confiance et de l'honnêteté pour nous en sortir.

Aujourd'hui, nous voulons créer des espaces sécuritaires semblables, où l'organisme de réglementation peut apprendre directement des innovateurs de l'industrie afin de mieux comprendre les possibilités et les risques des technologies émergentes.

Cela nous permettra d'évaluer les risques et les mesures d'atténuation de manière objective, tout en maintenant nos engagements non négociables en matière de sécurité, de protection de l'environnement, de gestion des ressources et de retombées locales.

À cette fin, nous dirigeons la mise en place de « bacs à sable » réglementaires locaux pour l'énergie extracôtière.

Ces bacs à sable permettront aux spécialistes de l'industrie de répondre directement à nos questions et préoccupations, tout en élaborant en collaboration de nouvelles approches.

Les projets pilotes initiaux se concentreront sur des gains rapides et mutuellement profitables, afin de renforcer la culture de la transparence et de la confiance.

L'un de ces bacs à sable sera dirigé par notre modérateur, Rob McGrath, et portera sur l'innovation par la numérisation, avec un accent particulier sur l'IA.

Un autre, dirigé par notre directeur des opérations réglementaires, Craig Rowe, se penchera sur les instruments réglementaires, en mettant l'accent sur l'efficacité et les orientations qui favorisent l'innovation.

Nous ferons appel à des exploitants et inviterons des participants de l'écosystème de l'innovation numérique de Terre-Neuve-et-Labrador dans ces espaces collaboratifs pour travailler avec nous au cours des prochains mois.

Nous reconnaissons que le perfectionnement des connaissances et des compétences sera également nécessaire pour le personnel des organismes de réglementation.

La collaboration avec l'industrie et les innovateurs nous apportera des connaissances précieuses pour concevoir des initiatives de formation ciblées pour nos employés.

Cette approche de l'innovation s'étendra à notre mandat élargi de supervision des projets d'énergie renouvelable en zone extracôtière, qui devrait être formalisé et entrer en vigueur dans un avenir rapproché.

Nous savons qu'il est essentiel que les nouvelles technologies soient approuvées et autorisées en temps opportun si l'on veut en tirer les véritables avantages.

Un retard dans l'innovation entraîne une perte d'améliorations opérationnelles et de compétitivité.

Pour conclure, je tiens à souligner que, tout en innovant, nous resterons fidèles à notre engagement en faveur de la diversité, de l'équité, de l'inclusion et de l'appartenance.

Ces valeurs nous rendent plus forts en tant qu'organismes de réglementation, et enrichissent notre travail. Il ne sert à rien d'innover pour certains d'entre nous si l'on n'innove pas pour tous.

J'attends avec impatience la suite de cette séance et les discussions issues de notre conférence. Pour le moment, j'ai hâte d'entendre mes collègues panélistes.

Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions au cours de notre séance, dans les prochains jours et au-delà.

Merci.